



LES CRITERES D'ENTREE

● *Pour les entreprises de prestation technique dites « classiques »*

- La présence, quel que soit le niveau de chiffres d'affaire, d'au moins un permanent (CDI ou TNS)
- La vérification du champ d'activité
- La détention d'un parc de matériel
- Un ratio « Heures des permanents / Heures des intermittents » = 1
- Etre en mesure de présenter l'ensemble des pièces demandées (attestations de paiement des caisses sociales, factures de contrôles du bâtiment et des matériels, copie contrat d'assurance...).
- *A titre indicatif et pédagogique et en fonction du type d'activité de l'entreprise, la Commission considère qu'une entreprise devrait compter 1 permanent pour environ 150 000 à 200 000 € de chiffre d'affaires.*

● *Pour les prestataires techniques spécialisés dans la prestation « technico-intellectuelle » : régie générale, ingénierie dans le spectacle, conception technique (sans parc de matériel)*

- La présence, quel que soit le niveau de chiffres d'affaire, d'au moins un permanent (CDI ou TNS)
- La vérification du champ d'activité
- Un ratio « Heures des permanents / Heures des intermittents » = 1,2
- L'utilisation exclusive des fonctions d'encadrements propres au type d'activité de l'entreprise :

Régie générale	Ingénierie du spectacle, conception technique
Régisseur général	Directeur technique
Directeur technique	Directeur logistique
Directeur logistique	Régisseur / Régisseur de scène / de salle
Régisseur / Régisseur de scène / de salle	Concepteur son
Chargé de production SV	Concepteur lumière / Eclairagiste
Logisticien	Ingénieur structure
Assistant logisticien	Chargé de production SV
	Concepteur de pyrotechnie

- Etre en mesure de présenter l'ensemble des pièces demandées (attestations de paiement des caisses sociales, factures de contrôles du bâtiment et des matériels, copie contrat d'assurance...).

- *A titre indicatif et pédagogique et en fonction du type d'activité de l'entreprise, la Commission considère que ce type d'entreprise devrait compter 1 permanent pour environ 80 000 à 100 000 € de chiffre d'affaires.*